



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/956
S/24391
7 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 68 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Président de la République fédérative de Yougoslavie, M. Dobrica Cosic (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République fédérative de Yougoslavie

Me référant aux allégations dénuées de tout fondement selon lesquelles il existerait sur le territoire de la République fédérative de Yougoslavie des camps de concentration, je voudrais proposer la création d'une commission internationale composée de personnalités internationales éminentes, de préférence d'anciens prisonniers de camps de concentration comme, par exemple, M. Elie Wiesel, qui serait chargée d'examiner la plausibilité d'allégations selon lesquelles des "camps de concentration" existeraient en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et dans la République fédérative de Yougoslavie. Mon pays est disposé à fournir tout l'appui et toute l'aide possibles à une telle commission.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir créer une telle commission.
